

Décision N°2024-087 portant délégation de signature

MONSIEUR GUILLAUME LAURENT, DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER DU MANS, DE MONTVAL-SUR-LOIR, DE SAINT-CALAIS, DU LUDE, ET DE L'EHPAD DE BESSE-SUR-BRAYE

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35, et R 6143-38 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 15 juillet 2021 le nommant directeur des Centres Hospitaliers du Mans, de Château-du-Loir, de Saint-Calais, du Lude, et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 16 août 2021 ;

DECIDE

Article 1

que délégation permanente est donnée à **Monsieur Maxime CHUREAU**, Responsable du département Sécurité Opérationnelle à la Direction du Numérique du Centre Hospitalier du Mans, à l'effet de signer en son nom les procès-verbaux de réception.

Article 2

Que la présente décision sera remise en mains propres à Monsieur Maxime CHUREAU contre un accusé de réception

Il est convenu que la présente décision sera publiée sur le site internet du Centre Hospitalier du Mans.

Une copie sera remise au Trésorier Principal, Receveur du Centre Hospitalier du Mans.

La présente décision sera publiée au Registre des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe.

Fait au Mans, le 5 décembre 2024

Le Directeur Général,

Guillaume LAURENT